

PROCES-VERBAL

CONSEIL DE DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

Le mardi 08 février, 2022, à 12h50, via Teams

Présent·e·s : ALLARD Yannick, BARNICH Glenn, CHAMEL Nicolas, CLEMMEN Stéphane, CLERBAUX Barbara, CLESSE Sébastien, COLLINUCCI Giulo, DE LENTDECKER Gilles, DETOURNAY Stephane, GASPARD Pierre, GILBERT Thomas, HUSSAIN Samara, JORISSEN Alain, KOSTET Bilal, LOPEZ HONOREZ Laura, MASSAR Serge, MOGNETTI Bortolo, NAEGELS Daniel, NAPOLITANO Simone, PIRONIO Stefano, TERWAGNE Denis, TIGNÉE Nancy (*invitée*), TINIAKOV Petr, TLIDI Mustapha, TYTGAT Michel, VANDEN BEMDEN Max, VANLAER Pascal.

Excusé·e·s : ARGURIO Riccardo, DE NEYN Fabienne, DETOURNAY Stephane, MOEIL Juian, SPARENBERG Jean-Marc, VAN ECK Sophie, VANTIGHEM Delphine.

1. Approbation de l'ordre du jour — Vote

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du projet de **procès-verbal de la réunion du Conseil de Physique du 18 janvier 2022 (*document en annexe*) — Vote**

Approuvé à l'unanimité

3. Informations importantes

Néant

4. Rapport des **décisions de bureau**

Néant

5. Discussion sur la répartition entre les différents services, du **budget 2022 versé par la Faculté sur le compte du Département**

Glenn Barnich rapporte que 90% du budget 2022 ont été versés par la Faculté sur le compte du Département, soit **24.211,80 euros**. Les 10% restants nous seront reversés après approbation au CA.

La somme totale se présente comme suit :

- Crédits enseignement (CME) : **6.459,00 euros**
- Crédits recherche et fonctionnement (*comprenant les 5.000 euros pour les assistants + les crédits chercheurs*) : **21.743,00 euros**

Remarque :

Les **5000 euros destinés aux assistants** de notre Département, concernant l'année 2021, ont bien été versés mais sur un autre compte créé dans le but de préserver cette somme en cas de non-report du solde. Les assistants ont donc droit aux 1000 euros/assistant pour 2021 et pour 2022.

A présent, il faut définir une clé de répartition du budget afin de distribuer le budget équitablement entre chaque service, en tenant compte de tous les besoins du Département.

Alain Jorissen mentionne que la clé de répartition qui était utilisée par la Faculté précédemment est disponible auprès de Frédéric Lambotte. Elle dépend de l'occupation de chaque service. Pour déterminer cette occupation, chaque membre était contacté individuellement par le passé.

Glenn Barnich signale qu'il faudra donc d'abord évaluer l'occupation de tous les services. Il faut aussi établir qui prendra en compte (secrétaire, techniciens, doctorants, post-docs, etc.). Pour ce faire, il contactera chaque chef de service afin de collecter les informations requises.

Gilles De Lentdecker indique que la Commission-Finances peut prendre en charge les démarches liées à cette répartition.

Remarques :

- Chaque budget octroyé sera versé sur le compte 1050 du service. Ce dernier sera chargé de la répartition en son sein.
- Les sommes se trouvant sur les comptes 1050 seront **reportables jusqu'à la fin de l'année civile 2023**, pas au-delà.

Nancy Tignée rappelle que, par le passé, les budgets alloués pour les membres étaient calculés en fonction du nombre de membres. Il faut trouver le moyen d'appliquer cela à une enveloppe fermée versée par la Faculté.

Concernant la répartition, il ne faut pas négliger certains éléments tels que le groupe de Denis Terwagne qui constitue une unité de recherches rattachée au Département (pas un service à part entière), les copies d'examens établies à chaque session qui sont imputées au Département, les frais associés à l'agrégation (déplacements, etc.), le fonctionnement du secrétariat, les laboratoires et la nécessité de bénéficier d'une réserve financière solide pour faire face aux divers imprévus qui pourraient survenir.

Pascal Vanlaer nous fait part du fait que les titulaires de laboratoire se sont réunis pour estimer les besoins du labo et les budgets associés, ceci dans le but d'évaluer les budgets nécessaires pour une demande de FEE. Il nous fait aussi part du fait que les FEE ne peuvent plus s'effectuer que sur un an, c'est-à-dire qu'en l'espace d'un an, tout ce qui est demandé comme budget doit avoir été dépensé, ce qui est contraignant. La deadline est fixée à fin février.

En conclusion, Glenn Barnich et Gilles De Lentdecker (en qualité de Président de la Commission-Finances) travailleront sur une ou plusieurs clé(s) de répartition qu'il soumettront lors du prochain Conseil de Physique, qui se tiendra le 8 mars.

6. Discussion sur la demande du Département pour le **pot commun facultaire du corps scientifique 2022**

Les mandats de Daniel Naegels et de Nicolas Postiau arrivant à échéance très prochainement, ils reviendront au « pot commun ». La Faculté nous consulte afin de connaître nos besoins et nos arguments à ce sujet. Nous devons donc justifier le nombre d'assistants qui nous sont attribués.

Les arguments qui pourraient être avancés sont les suivants :

- a. La faculté ne prend pas en compte la totalité des charges prestées au sein du Département. Alain Jorissen a réévalué la charge prestées par les assistants, les permanents, les FRIA etc.

- b. Nous pouvons rapporter des informations quantitatives, notamment la fraction des charges effectuées par les membres du Département qui ne sont pas assistants est déjà trop importante (2 sur 3). Nous avons donc besoin de ces assistants pour ne pas surcharger les autres membres de notre Département.
- c. L'augmentation du nombre d'étudiants : moyenne de 30 %.

Barbara Clerbaux précise que les étudiants ont également augmenté dans les autres sections, cet argument risque de ne pas faire le poids. Par ailleurs, elle s'interroge quant à la prise en compte des heures de coordination. Elle propose enfin que nous demandions des assistants supplémentaires pour ne pas avoir à continuer à charger des étudiants (par exemple FRIA) chaque année.

Alain Jorissen rapporte que les heures de coordination ne sont pas prises en compte par la Faculté. Il ajoute que les charges effectuées par les membres engagés sur fonds extérieurs ne sont pas toujours prises en compte par la Faculté car parfois ces membres ne sont officiellement pas autorisés à prester des charges. Finalement, il met aussi en garde contre l'utilisation de l'argument que les assistants ne représentent qu'un tiers des charges du Département, qu'il considère à double-tranchant.

Michel Tytgat indique qu'il y aura une création de 7.5 ETP au cadre pour des assistants pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants. La clé de répartition sera discutée et négociée sur base des demandes reçues. Il serait donc probablement pertinent de demander un nouvel assistant. Il ajoute que les étudiants en Sciences sont des étudiants qui « rapportent de l'argent » à l'Université contrairement aux étudiants en Sciences humaines qui eux coûtent de l'argent.

7. Renouvellements de mandats (Professeurs invités, Professeurs de l'Université) - **Vote**

FD010 PHYSIQUE-PRÉSIDENTE

- Proposition de renouveler, du 1/10/2022 au 30/09/2023, le mandat de Monsieur **Jean-Louis COLOT** en qualité de Professeur invité auprès du service cité (Resp. : Professeur G. Barnich) — **Vote**

FD020 SERVICE DE PHYSIQUE THÉORIQUE

- Proposition de renouveler, du 01/10/2022 au 30/09/2023, le mandat de Monsieur **Jean-Marie FRERE**, en qualité de Professeur de l'Université, auprès du service cité (Directeur : Professeur M. Tytgat) — **Vote**

FD090 SERVICE DES SYSTEMES COMPLEXES ET MECANIQUE STATISTIQUE

- Proposition de renouveler, du 01/10/2022 au 30/09/2023, le mandat de Monsieur **Jean-Pierre BOON**, en qualité de Professeur invité auprès du cité (Directeur : Professeur P. Gaspard) — **Vote**

Tous les mandats sont approuvés à l'unanimité.

8. Non-renouvellement de mandat

FD060 SERVICE DE PHYSIQUE DES PARTICULES ELEMENTAIRES

- Prise d'acte de la demande de non-renouvellement de Monsieur **Gaston WILQUET**, en qualité de Professeur invité auprès du service cité.

9. Divers

- Approbation d'autorisation de mission de plus d'un mois

Mustapha Tlidi partira très prochainement pour un séjour à l'étranger d'une durée de plus d'un mois ; son autorisation de mission nécessite d'être approuvée par le Conseil du Département ou par le Bureau. Glenn Barnich assure à Mustapha que son cette mission sera votée au Bureau de Physique.

- Départ de la secrétaire du Département de Physique

Samara Hussain annonce qu'elle quittera son poste de secrétaire du Département le 1^{er} mars 2022. Nous la remercions pour son excellent travail et nous lui souhaitons le meilleur pour son prochain poste.

Glenn BARNICH (Président) et **Petr TINIAKOV** (Vice-président)